République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 25 janvier 2025

Date convocation : 20 janvier 2025	*Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-cinq, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 6	
Contre : 3	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Nouvel hameau : prolongation de la mission à Barre des Cévennes en lien avec la Fabrique des Transitions, partenaire de la Préfecture de Région, la Région Occitanie et l'ADEME.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la création d'une instance de concertation "Le Collectif fantastique" constituée d'habitants retenus sur les critères INSEE, d'élus, de socioprofessionnels et d'institutionnels pour accompagner le projet d'un nouvel hameau et d'un tiers lieu à Barre des Cévennes.

La mission a demandé des moyens humains particulièrement importants mobilisés par la Fabrique des Transitions et la Région Occitanie.

Une participation de 1 500,00 Euros est demandée à la commune par la Fabrique des Transitions pour achever dans de bonnes conditions la prolongation de la première partie de la mission, au regard des enjeux pour la démographie du village, le maintien de l'école et des commerces.

En raison des enjeux et de l'exemplarité du projet en cours à Barre des Cévennes, reconnu par les partenaires, d'ors et déjà, il est acquis qu'un chargé de mission du PETR Sud Lozère poursuivra l'accompagnement dans les mois à venir. La prise en charge financière sera assurée à 100% par le PETR et les partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- ACCEPTE le règlement de 1500,00 Euros pour les raisons évoquées ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

6 votes Pour : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL.
3 votes Contre : Charles ALDROVANDI, Rémy MONET, Patrick ROY.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de reception de l'AR: 21/02/2025
048-214800195-DE_014_2025-DE
AGEDI

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance	Le Président de séance
Jean-Claude AUBERLET	François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de reception de l'AR: 21/02/2025
048-214800195-DE_014_2025-DE
A G E D I